



Fiche

Aménagement du territoire

DEFINITION

L'aménagement du territoire est le nom donné à un ensemble d'actions menées par l'État et les Collectivités qui interviennent sur un territoire donné afin de répondre au mieux aux besoins des citoyens de ce territoire à travers les missions du service public et de permettre un développement des activités économiques pour homogénéiser ce territoire.

L'aménagement du territoire implique plusieurs aspects :

- le développement « économique » ;
- l'habitat - Construction ;
- les transports ;
- les communications...

Histoire de l'aménagement du territoire

En 1789, le territoire français est divisé en provinces et généralités, gouvernées par des Intendants nommés par le roi.

Le 29 septembre 1789, un rapport sur la division de la France est présenté à l'Assemblée constituante : il vise à créer 80 départements, en plus de Paris, formant chacun un carré de 18 lieues de côté, divisé en 9 communes ou districts, lui-même divisé en 9 cantons.

En 1947 - L'hypertrophie parisienne ... et le « désert français : L'organisation en étoile des chemins de fer, du réseau routier, puis des lignes aériennes, fait de Paris le point de convergence de toutes les communications, et par conséquent des flux d'échanges. La région parisienne établit ainsi son incontestable supériorité dans les secteurs industriels et tertiaires, et attire un nombre croissant d'entreprises et d'activités. Les grands groupes industriels et financiers y implantent leur principal centre de décision. Cette centralisation, sur le plan humain et économique, provoque la désertification progressive des autres régions françaises. En concentrant l'essentiel des pouvoirs politiques et économiques à Paris, la centralisation aurait freiné le développement des provinces françaises.

En 1950 - Apparition de l'aménagement du territoire : La prise de conscience des méfaits de la centralisation se traduit par la mise en œuvre d'une politique en faveur d'une meilleure répartition des activités sur l'ensemble du territoire. Cette politique prend le nom d'aménagement du territoire et cherche à susciter l'implantation en province d'activités économiques, industrielles ou tertiaires. Dans cette optique, la direction à l'aménagement du territoire au ministère de la reconstruction est instituée. Le premier système d'aide au

FICHE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

développement régional est mis en place en 1955. L'aménagement du territoire est, en termes de développement économique et social, est le premier axe de la décentralisation.

En 1963 - Création la Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'action régionale (DATAR), qui est chargée d'harmoniser les actions entreprises dans les régions et de donner l'impulsion nécessaire à leur développement moderne.

Résultats de la politique d'aménagement du territoire

Entre 1955 et 1975, trois mille opérations de délocalisation ont créé 400 000 emplois en province. Les écarts de la croissance en emplois industriels entre l'Île-de-France, et les autres régions se sont amenuisés. Mais les diverses crises économiques, depuis 1973-1974 ont accentué les déséquilibres régionaux au profit des régions les plus favorisées et, notamment, de la Région parisienne.

Le Service public essentiel pour l'aménagement du territoire.

Le service public et d'aménagement du territoire ont historiquement toujours été liés. Le service public est un élément essentiel de la qualité de vie et d'égalité entre les citoyens mais aussi un facteur de cohésion sociale. Le service public joue un rôle central dans le développement humain, économique et social.

L'aménagement du territoire, la cohésion sociale, le développement économique, le financement des politiques publiques sont, pour la CGT, les raisons d'être du Service Public.

La notion d'égalité des territoires.

L'aménagement du territoire appelle à la notion d'égalité des territoires.

La notion d'égalité des territoires est à mettre en regard des inégalités constatées et de plus en plus importantes depuis une dizaine d'années. L'égalité est inséparable de la question territoriale. Il faut arrêter d'opposer rural/urbain, territoires riches, territoires pauvres. La notion d'égalité peut s'entendre comme la fin d'une forme de compétition territoriale fondée sur un critère d'excellence. Selon où l'on habite, on doit avoir accès aux services élémentaires, on doit pouvoir bénéficier d'une qualité de vie (développement durable), on doit pouvoir se développer grâce aux dynamiques locales.

Services publics, aménagement du territoire, et dynamique industrielle

La dynamique industrielle résulte de la mise en place et la maintenance d'infrastructures et de services (transports, logements, ... etc) que seul le service public peut mettre en œuvre à travers l'aménagement du territoire.

Décentralisation et l'aménagement du territoire

Deux actes de décentralisation ont été menés dans ces trente dernières années.

1. Acte I - 1982-1984 : basé sur une solidarité de l'Etat vers les collectivités et des collectivités entre elles qui corrige les inégalités territoriales et garantit l'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire national ;
2. Acte II – 2004 : basé sur le désengagement de l'Etat sur ses missions de service public en territoire, et qui remet en cause le principe d'égalité de traitement de tous les citoyens sur l'ensemble du territoire national.

Au cours de ces deux vagues de décentralisation de nombreuses compétences ont été transférées et données aux collectivités territoriales et locales.

Ces transferts de compétences, ont modification l'aménagement du territoire, comme par exemple : au niveau des régions avec le transport des usagers via les voies de chemin de fer.

Loi Modernisation de l'Action Sociale et affirmation des Métropoles une nouvelle étape de l'aménagement du territoire ?

La loi MAP et affirmation des métropoles modifie le territoire de la France en profondeur, en imposant nouvelles identités territoriales à travers les métropoles en toute absence de démocratie sociale. Depuis 2010, la loi du 16 décembre « Réforme de collectivités territoriales », loi toujours en vigueur, permet une restructuration territoriale entre les identités territoriales existantes.

La loi MAP et affirmation des métropoles est présentée par le gouvernement comme une nouvelle organisation territoriale de notre pays pour répondre au mieux aux besoins des citoyens et notamment au niveau des transports et au niveau des logements, donc comme un nouvel aménagement du territoire.

A travers l'émergence des Métropoles, on rentre dans l'ère de la concurrence et de la compétitivité entre territoire, bien loin de l'esprit de péréquation entre ces derniers qui était l'essence même de l'esprit de l'aménagement du territoire.

La CGT et l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire va de pair avec la démocratie sociale ; les salariés ont besoin de droits et de pouvoirs nouveaux pour participer pleinement à tous les niveaux à l'élaboration des décisions.

La CGT intervient pour que l'aménagement du territoire renforce les solidarités nationales et favorise la cohésion sociale et territoriale, l'emploi et le développement durable. Elle s'oppose aux politiques publiques et stratégies des entreprises qui visent à mettre en concurrence les territoires et les hommes. Il s'agit de mettre en œuvre des politiques publiques efficaces et une modernisation des services publics en lien avec tous les niveaux territoriaux permettant un développement des populations et des régions.

La CGT propose de nouveaux mécanismes de péréquation, une réforme de la fiscalité locale pour une responsabilité sociale et territoriale des entreprises.